

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 19 DECEMBRE 2014**

Le vendredi 19 décembre 2014, à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de M. Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents

Mmes Dominique DESROCHES, maire adjointe, Ghislaine COLIN adjointe, MM. Didier GIRARD, Frédéric BREMARD, adjoints.

Mmes Isabelle CLIQUE, Hélène LENORMAND, Katia LEARD, Elisabeth GOARIN conseillères municipales, MM. Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, Sébastien VALLENGELIER et Christophe BABILLOT, conseillers municipaux.

Absents / Pouvoirs

Mme Sophie LEGRAND a donné pouvoir à Mme Katia LEARD.

M. Olivier BIDERE a donné pouvoir à Mme Hélène LENORMAND.

Mme Hélène LENORMAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal des séances des 6 et 28 novembre 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 19 décembre 2014

1. Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ALEDA
2. Délibération pour la création d'un nouveau service communal de garderie et fixation du service
3. Délibération pour la création de deux postes d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe
4. Délibération pour la signature d'une convention de participation de scolarité pour des élèves en CLIS
5. Délibération portant attribution des indemnités de conseil et de budget au nouveau receveur municipal
6. Délibération portant sur l'arrêt ou la poursuite du projet de restaurant de l'ancienne gare
7. Délibération portant sur le choix de prestataire pour le site internet de la commune

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

1 - DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ALEDA

L' "Association Les Enfants D'Abord" demande une subvention financière pour :

- 1) Le remboursement de l'achat des chocolats de Noël des enfants de l'école pour un montant de 316 €. En effet l'association s'est adressée directement à un fournisseur auprès duquel la commune ne pouvait pas émettre de mandatement.
- 2) La participation de la municipalité au cadeau de départ en retraite de Mme Tisseau, lequel cadeau est pris en charge par l'association. Après discussion, une somme de 600 € est proposée afin de compléter le budget.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une somme de 916 € (316 € +600 €) à l'ALEDA.

2 - DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU SERVICE COMMUNAL DE GARDERIE ET FIXATION DU SERVICE

Les appels au volontariat pour l'encadrement du temps péri éducatif du lundi, mardi et vendredi de 16h à 16h30 n'ayant pas été suivis d'effet, un service de garderie communale payant doit être mis en place. Après une étude de coût, un tarif de 0,75 € par séance et par enfant est proposé. La facturation se fera mensuellement, en même temps que celle de la restauration scolaire et de l'étude surveillée. Une notice explicative accompagnera le formulaire d'inscription. Il n'y aura pas "d'inscription à la carte", les enfants seront inscrits par période entière et non par séance de présence. Les inscriptions se feront lors d'une permanence prévue le vendredi 2 janvier de 15 à 18 h.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accepter cette proposition et de fixer le tarif de la garderie à 0,75€ par séance et par enfant.

3 - DELIBERATION POUR LA CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 2^{EME} CLASSE

Les deux animateurs d'ATLEJ ayant en charge les TPE des lundis, mardis et vendredis de 16h à 16h30 et du jeudi de 15h à 16h30 ont assuré gratuitement ce service jusqu'au 21 décembre 2014. A compter du 5 janvier 2015, il deviendra payant pour la commune. Deux CDD doivent être créés pour la période du 5 janvier 2015 au 3 juillet 2015. Après étude de coût et consultation auprès de l'ATLEJ, la création de 2 CDD au salaire mensuel brut de 115,38 € est proposée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accepter cette proposition et de créer deux CDD pour des postes d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe au salaire mensuel brut de 115,38 €.

4 - DELIBERATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DE SCOLARITE POUR DES ELEVES EN CLIS

Chaque année, le conseil municipal est appelé à voter une participation à la scolarité pour des élèves en CLIS. Pour l'année 2013/2014, la convention de participation concerne deux élèves pour un montant de 785 € par élève. La demande de participation s'élève donc à 1570 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accepter la signature d'une convention de participation de scolarité pour des élèves en CLIS pour un montant de 1570 €.

5 - DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET AU NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL

A chaque changement de conseil municipal ou de receveur municipal, le conseil municipal est appelé à voter l'attribution des indemnités de conseil et de budget au receveur municipal. Les indemnités annuelles s'élèvent à environ 300 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accepter l'attribution des indemnités de conseil et de budget au nouveau receveur municipal.

6 - DELIBERATION PORTANT SUR L'ARRET OU LA POURSUITE DU PROJET DE RESTAURANT DE L'ANCIENNE

Suite au travail d'analyse de la commission dédiée au projet de réhabilitation de l'ancienne gare, l'ensemble des informations liées à ce projet ont été communiquées à tous les élus municipaux lors d'une réunion qui a eu lieu le 28 novembre 2014.

Deux options ont été étudiées : l'arrêt ou la poursuite du projet. Mme DESROCHES présente et rappelle à tous les élus, les conséquences techniques, financières et administratives de ce projet et un débat s'en est suivi.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 11 voix pour et 4 contre, décident l'arrêt du projet.

7 - DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DE PRESTATAIRE POUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Suite au travail du groupe de travail dédié au projet de refonte du site Internet communal, M. Christophe BABILLOT présente un compte rendu à tous les élus municipaux. Il précise qu'un cahier des charges contenant des éléments très précis a été fourni à différents prestataires et que le choix des prestataires s'est fait selon plusieurs critères : structure, rapport financier, références et implantation.

Huit prestataires ont été soumissionnés, 4 ont répondu favorablement à notre demande et ont fait les offres suivantes :

▪ INFOR ASSITANCE	10 689,40 € HT (1 ^{er} année de fonctionnement incluse)	Fonctionnement annuel : 709,40 € HT
▪ WEB STUDIO	8 663,20 € HT (1 ^{er} année de fonctionnement incluse)	Fonctionnement annuel : 985,00 € HT
▪ KREA3	10 699,00 € HT (1 ^{er} année de fonctionnement incluse)	Fonctionnement annuel : 790,00 € HT
▪ CREALYS WEB	6 475,00 € HT (1 ^{er} année de fonctionnement incluse)	Fonctionnement annuel : 950,00 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de confier la refonte du site internet de la commune au prestataire WEB STUDIOS pour un coût de 8 663,00 € HT incluant la première année de fonctionnement et par la suite un coût de budget de fonctionnement annuel de 985,00 € HT.

INFORMATIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

• M. le Maire nous informe :

- De son positionnement contre le PLU intercommunal auprès de la CAPE.
- du calendrier 2015 des conseils municipaux : les 30 janvier, 20 mars, 15 mai, 26 juin, 24 juillet, 11 septembre, 23 octobre et 11 décembre.
- De la date de la cérémonie des vœux : le 24 janvier à 16h.

• M. Wenceslas de LOBKOWICZ

- Propose de profiter de la cérémonie des vœux pour remettre aux nouveaux électeurs leur carte d'électeur.
- Complimente l'initiative de M. Didier Girard à diffuser les divers procès-verbaux ou compte-rendu. et suggère que cela soit aussi le cas pour les autres organismes de coopération intercommunale auquel Breuilpont participe.
- Demande de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, un bilan sur la remise en état des cimetières.

• Mme Elisabeth GOARIN interroge :

- Sur l'entretien des routes de St Chéron. M. Frédéric Brémard lui répond que l'entretien est en cours.
- Sur le coût et la gestion du repas des Anciens. Une réponse indiquant que 47 repas à 32 € ont été délivrés lui est faite.

- M. Christophe BABILLOT interroge :
 - Sur la potentialité de rencontres entre les habitants et les élus. M. le Maire lui répond que ce projet de rencontre sera à continuer, certainement avec les beaux jours.
 - Sur la faisabilité d'un règlement intérieur au sein du conseil municipal afin, notamment de garder la confidentialité des bilans des commissions avant les délibérations. M. Daniel Fouet ajoute y avoir déjà étudié.
- Mme Katia LEARD interroge sur l'avancement du projet de conseil municipal des jeunes. M. Daniel Fouet déclare que l'équipe pédagogique de l'école y travaille, notamment avec des élèves intéressés de CE, CM1 et CM2.
- Mme Isabelle CLIQUE annonce que le recensement commencera le 15 janvier 2015 et que quatre agents ont été recrutés.
- M. Frédéric BRÉMARD déclare que :
 - Que tout est fait pour que le niveau des rivières, actuellement très haut, soit régulé.
 - Qu'une démarche de rencontre s'effectue auprès des propriétaires et/ou responsables du lac Chambon de Lorey, qui depuis quelque temps est en cours de remblaiement.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35